

Activités	Lieux	Jours	Horaires	Choix
EMS 4/5 ans				
Éveil corporel	Salle d'évolution Condorcet	mercredi	De 15 h à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	Salle évolution Gabriel Péri	mercredi		<input type="checkbox"/>
Escalade	Gymnase Colette Besson	mercredi	De 15 h à 16 h 30	<input type="checkbox"/>
	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi		<input type="checkbox"/>
EMS 6/8 ans				
Multi activités	Gymnase Henri Maurice	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	Salle d'évolution Condorcet	mercredi		<input type="checkbox"/>
	Salle d'évolution Gabriel Péri	mercredi		<input type="checkbox"/>
Escalade	Gymnase Colette Besson	mercredi	De 13 h 30 à 15 h	<input type="checkbox"/>
	Gymnase Jean-Pierre Boy	mercredi		<input type="checkbox"/>
Natation	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 14 h à 15 h	<input type="checkbox"/>
	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 15 h à 16 h	<input type="checkbox"/>
EMS 9/11 ans				
Natation	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 14 h à 15 h	<input type="checkbox"/>
	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 15 h à 16 h	<input type="checkbox"/>
	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 16 h à 17 h	<input type="checkbox"/>
EMS 9/14 ans				
Escalade	Gymnase Colette Besson	mercredi	De 16 h 30 à 18 h	
	Gymnase Jean-Pierre Boy			
Multi-activités	Gymnase Jean-Pierre Boy	Les mercredis du 15 septembre au 15 décembre 2021 et du 6 mars au 22 juin 2022 (de 13 h 30 à 16 h 30)		<input type="checkbox"/>
	Gymnase Henri-Maurice			<input type="checkbox"/>
APPN*	Gymnase Colette Besson	Les mercredis du 17 mars au 30 juin 2021 (de 13 h à 17 h)		<input type="checkbox"/>
Ski alpin	Gymnase Colette Besson	8 mercredis du 5 janvier au 9 mars 2022 (de 12 h 45 à 18 h 15)		<input type="checkbox"/>
Ski de fond		8 mercredis du 5 janvier au 9 mars 2022 (de 13 h à 17 h 30)		
EMS 12/14 ans				
Natation	Piscine du domaine universitaire	mercredi	De 16 h à 17 h	<input type="checkbox"/>
EMS 14/17 ans				
Escalade	Gymnase Colette Besson	mercredi	De 16 h 30 à 18 h	

*Activités physiques de pleine nature

Attention

En fonction du nombre d'inscrits dans un créneau d'activité, ce programme peut subir des modifications.

Renseignements complémentaires

SERVICE DES SPORTS
135 avenue Ambroise Croizat
38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76
www.saintmartindheres.fr

Ville de Sport
SMH
Saint-Martin-d'Hères

L'école municipale des sports enfants

4-14 ans

Le service des sports met en place pour l'année scolaire 2021-2022 un programme d'activités physiques et sportives encadrées par des éducateurs sportifs municipaux. L'École municipale des sports (EMS) est une structure sportive et éducative ouverte à toutes celles et à tous ceux qui veulent découvrir et s'initier à une activité sportive. Elle a également pour objectif de favoriser les passerelles avec les associations sportives locales.

2021
2022

Direction de la communication de la ville de Saint-Martin-d'Hères - Octobre 2020

École municipale des sports enfants 4-14 ans

L'EMS RÉGULIÈRE (pendant la période scolaire) : les mercredis après-midi.

Où et quand s'inscrire ?

Au service des sports, 135 avenue Ambroise Croizat.
Tél. 04 56 58 92 88 / 04 56 58 32 76
Horaires: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

- > Inscriptions à partir du lundi 30 août 2021 pour toutes les activités, dans la limite des places disponibles.
- > Cette programmation et les conditions d'accueil des enfants sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution des contraintes sanitaires liées à la crise du COVID-19.



Procédures d'inscription

Comment ?

Un responsable légal (père, mère, tuteur) doit inscrire son (ses) enfant(s) en complétant et en signant un bulletin d'inscription. Lors de l'inscription de l'enfant, la carte d'identité sera demandée au titulaire du chéquier.

Vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du paiement correspondant (chèque à l'ordre de "régie de recettes service des sports SMH" ou carte bancaire). Les chèquiers jeunes du Conseil départemental et les coupons sports sont acceptés.

Tarifs 2021-2022

ACTIVITÉS	Martinérois	Non Martinérois
Éveil corporel Multi-activités Escalade	35 euros	70 euros
Natation	80 euros	160 euros
APPN	90 euros	180 euros
Ski alpin et ski de fond	110 euros	220 euros

Période d'activité

du 15 septembre 2021 au 22 juin 2022.

L'EMS VACANCES

(pendant les vacances scolaires).

L'activité est organisée en demi-journée et/ou journée suivant le programme sportif. Le programme est distribué à votre enfant par le biais de son école, surveillez son cartable ! Vous le trouverez également dans les accueils municipaux, au service des sports et sur le site de la ville.

Les inscriptions débutent environ 4 semaines avant chaque période de vacances.

Pour les activités natation et escalade, une priorisation des inscriptions sera effectuée lors des stages EMS vacances pour les enfants non inscrits à la même activité régulière du mercredi à l'année.



École municipale des sports

FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022

Je soussigné(e)

Parent : père mère tuteur

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Email :

Je déclare

- Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M.....
- Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Prénom :

Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Email :

J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Établissement scolaire fréquenté en 2021-2022 :

Problèmes de santé :

Accompagnement par une AVS sur le temps scolaire : oui non

Je l'autorise

- À participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS enfants.
- Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indications médicales pour les activités choisies.
- Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
- Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.
- J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul.

À Saint-Martin-d'Hères, le.....

Signature du parent :